

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 9–12 juin 2008**

## **QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION**

**Point 13 de l'ordre du  
jour**

*Pour information\**

**F**

Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2008/13-D**  
14 mai 2008  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **NOTE D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ**

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

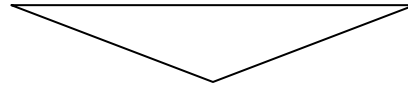
Chef, OMF\* et Coordonnateur par intérim      M. M. Lorentzen      tél.: 066513-2343  
des mesures de sécurité

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\*Division chargée de la sécurité sur le terrain



## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil prend note des informations contenues dans la "Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2008/13-D).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.A/2008/16) publié à la fin de la session du Conseil.



---

## CONTEXTE

1. À sa session annuelle de 2007, le Conseil d'administration a examiné le document intitulé "Note d'information sur les modalités de financement du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2007/12-C). Comme les années précédentes, le Secrétariat veut tenir le Conseil régulièrement informé des progrès réalisés et rendre compte de tout changement significatif qui modifierait la part des coûts de sécurité qui revient au PAM ou affecterait le mécanisme de partage des coûts.
2. Le présent document i) fournit des informations sur la part des coûts du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (ci-après dénommé "le Département de la sécurité") qui incombe au PAM au titre de la sécurité sur le terrain, y compris le financement du système de sécurité, et sur tous les autres coûts liés à la sécurité encourus par le PAM pendant l'exercice biennal en cours; ii) présente au Conseil la situation du Fonds pour le maintien de la sécurité en 2006–2007; et iii) décrit les dépenses prévisionnelles du Fonds pour le maintien de la sécurité en 2008–2009 ainsi que le projet de Fonds d'urgence pour la sécurité 2008–2009.

---

## PARTICIPATION AUX COÛTS DU DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES AU TITRE DES COÛTS DE LA SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN DES NATIONS UNIES 2008–2009

3. À sa première session ordinaire de 2005, le Conseil a décidé que le PAM apporterait son appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en place un système renforcé et harmonisé de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies partout dans le monde (WFP/EB.1/2005/10), afin que le personnel du PAM puisse continuer de remplir son importante mission, qui est de nourrir les victimes de la pauvreté et de la faim dans des régions peu sûres.
4. Les organismes qui participent au système de gestion de la sécurité des Nations Unies sont collectivement responsables de la protection et de la sécurité du personnel des Nations Unies. Ils se répartissent entre eux les dépenses afférentes à la sécurité sur le terrain tandis que les coûts de la gestion centrale sont pris en charge par l'Organisation des Nations Unies. Les coûts sont répartis sur la base du nombre d'agents en poste dans les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et dont la protection et la sécurité relèvent de la responsabilité du système des Nations Unies.
5. La partie du budget du Département de la sécurité correspondant aux coûts partagés de la sécurité sur le terrain, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale (A/62/6/Sect.33), s'élève à 178,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008–2009, contre 172,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, et ne comprend pas la police d'assurance contre les actes de violence à laquelle le PAM ne souscrit pas. Ce montant reflète une croissance de base nulle de la partie du budget correspondant aux coûts partagés pour 2006–2007, qui se chiffrait à 169,5 millions de dollars. Il fera cependant l'objet d'une réactualisation des coûts pour prendre en compte des éléments tels que l'inflation.

6. En mars 2007, le groupe de travail technique sur le partage des coûts du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, présidé par le PAM, a publié son rapport (CEB/2007/HLCM/5), dans lequel il examine la base de calcul du partage des coûts du Système pour vérifier qu'elle est équitable, transparente et objective.
7. Selon la base de calcul existante, la part du PAM pour 2008–2009 devrait se chiffrer à 25,0 millions de dollars É.-U., sur la base d'un effectif de 9 900 agents sur le terrain, comme indiqué dans le décompte du personnel établi par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination au 31 décembre 2006 (CEB/2007/HLCM/30). Cet effectif est équivalent à 10 pour cent de tout le personnel de terrain des Nations Unies.
8. Le tableau 1 présente le budget du Département de la sécurité correspondant aux coûts partagés de 2002 à 2009. Sur la base d'un montant total des coûts afférents à la sécurité sur le terrain de 178,4 millions de dollars pour 2008–2009, la part incombant au PAM devrait s'élever à 26,6 millions de dollars. Ce montant comprend les coûts de trois conseillers principaux pour la sécurité chargés de suivre l'exécution du plan de travail du Département, de la sécurité de coordonner les activités, la documentation et les analyses liées à la sécurité, les mesures de prévention, le redéploiement immédiat dans les situations d'urgence et la formation des coordonnateurs des questions de sécurité.

<b>TABLEAU 1: COÛTS AFFÉRENTS À LA SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (en millions de dollars)</b>		
	<b>Coûts liés à la sécurité sur le terrain des organismes des Nations Unies</b>	<b>Part incombant au PAM</b>
2002–2003	42,9	6,5
2004–2005	113,1	13,2
2006–2007	172,3	20,2*
2008–2009	178,4	26,6

\* Crédit de 3,2 millions de dollars reçu en 2006

9. Le Conseil a approuvé l'utilisation du Fonds général pour couvrir les coûts liés à la sécurité pour 2006–2007, comme cela a été fait pendant l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.1/2007/6-A/1 + Corr.1). La part des coûts incombant au PAM pour 2006–2007 devrait se chiffrer approximativement à 20,2 millions de dollars, un montant inférieur au budget initial de 22,6 millions de dollars. Le chiffre exact ne sera connu que lorsque le rapport sur les résultats de 2007 du Département de la sécurité aura été approuvé. Comme précédemment, tout reliquat non dépensé au titre de la part des coûts partagés sera crédité aux organisations participantes. Pour l'exercice biennal 2008-2009, le Conseil a approuvé l'utilisation du Fonds général pour couvrir les coûts liés à la sécurité sur le terrain, pour un montant de 26,6 millions de dollars.
10. Le PAM estime que les coûts de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies devraient être financés par le budget ordinaire des Nations Unies et non par des contributions volontaires. Tout en s'efforçant de convaincre les États Membres de la justesse de cette approche, le PAM doit néanmoins continuer de financer la part des coûts du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies qui lui incombe.



11. En tant que membre du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, le PAM fournira des orientations stratégiques concernant les besoins opérationnels liés aux mesures de sécurité sur le terrain. Il continuera également de coopérer avec le Département de la sécurité et les réseaux interorganisations pour la gestion de la sécurité sur le terrain et dans les différents sièges afin de concevoir une stratégie et des mécanismes de mise en œuvre propres à garantir un système global de gestion de la sécurité, bien charpenté et bien coordonné, et d'éviter les chevauchements avec les activités de la Division chargée de la sécurité sur le terrain (OMF).
12. Le Département de la sécurité continuera de fournir régulièrement des rapports détaillés sur la structure et la distribution des postes financés conjointement, ainsi que sur les fonctions qui s'y rattachent et la situation en termes d'occupation des postes. Le rapport sur les résultats du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présentera des informations concernant les contributions au financement des dépenses de sécurité afférentes aux opérations sur le terrain des organisations participantes et les dépenses effectives.

## COÛTS DE SECURITE INTERNES DU PAM

13. Outre les coûts de participation au Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, le PAM doit financer d'importants coûts internes liés à la sécurité, nécessaires à la conduite de sa mission.

## Fonctionnaires responsables de la sécurité sur le terrain

14. Le PAM possède un noyau de fonctionnaires permanents au Siège dont le poste, ainsi que celui du Chef, du Chef adjoint et de l'analyste de la sécurité, est financé au titre du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP); les postes des trois conseillers principaux pour la sécurité recrutés par le PAM pour l'Afrique, le Moyen-Orient/l'Asie et les Amériques, sont couverts par les 26,6 millions de dollars correspondant aux coûts liés aux opérations sur le terrain des organismes des Nations Unies.
15. Le PAM emploie actuellement 42 fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain, dont les postes sont financés au titre des coûts d'appui directs (CAD).

## Police d'assurance contre les actes de violence

16. Le PAM souscrit une police d'assurance contre les actes de violence destinée à indemniser les familles des membres du personnel international et national qui perdent la vie au service de ceux qui souffrent de la faim et de la pauvreté. La couverture de plus de 12 000 fonctionnaires du PAM et personnel associé coûte 1,5 million de dollars par exercice biennal, un montant qui est financé au titre du budget AAP.

## Équipement de sécurité/application des normes MOSS

17. Le PAM équipe ses bureaux extérieurs afin de les mettre tous en conformité avec les Normes minimales de sécurité opérationnelle (normes MOSS), en tenant compte des évaluations des risques et des menaces. Ces équipements de sécurité et de sûreté sont financés principalement au titre des CAD des projets; les besoins minimaux de matériel de communication et d'infrastructures de sécurité — tels que des radios à très haute fréquence — sont aussi couverts au titre des CAD. Lorsque le montant des CAD du projet est



insuffisant pour couvrir les coûts afférents à la sécurité, une allocation du Fonds pour le maintien de la sécurité vient compléter le financement.

18. Les dépenses afférentes aux évacuations, aux réinstallations, etc. sont également couvertes au titre des CAD.
19. Dans certains lieux d'affectation, le personnel peut prendre, à domicile, des mesures de sécurité supplémentaires, approuvées par l'équipe chargée de la gestion de la sécurité au niveau du pays; ces mesures sont financées au titre des coûts standard de personnel.

---

## FONDS POUR LE MAINTIEN DE LA SECURITE

20. Depuis l'approbation du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, le Conseil a approuvé la création d'un fonds distinct pour financer les mesures destinées à assurer la sécurité de ses 12 000 agents. Pendant l'exercice biennal 2006–2007, le Fonds pour le maintien de la sécurité a permis de couvrir les activités de mise en conformité aux normes MOSS dans les bureaux régionaux, dans les bureaux nouvellement ouverts et dans ceux où la phase de sécurité était passée à un niveau supérieur, et l'actualisation des évaluations des menaces et des risques pour tous les bureaux de pays du PAM. À compter de l'exercice biennal 2008–2009, ce fonds sera incorporé au budget AAP et maintenu à son niveau actuel de 2 millions de dollars.

## Évaluations des risques liés à la sécurité

21. Compte tenu de l'importance que revêt la sécurité du personnel dans les zones d'intervention et des menaces qui pèsent en permanence sur son personnel de terrain, le PAM entend, lorsque cela est possible, procéder à une nouvelle évaluation de la situation de ses bureaux de pays tous les deux ans. Pour 2006–2007, un montant de 300 000 dollars a été alloué à un programme d'évaluation permettant d'assurer la couverture la plus large possible tout en limitant les coûts. Pendant l'exercice en cours, 45 évaluations des risques liés à la sécurité ont été conduites, dont 14 (32 pour cent) l'ont été par des fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain du pays lui-même, 6 (13 pour cent) par le personnel de la Sous-Division de la sécurité sur le terrain (ADMF), 2 (4 pour cent) par le Département de la sécurité, et 23 (51 pour cent) par des consultants externes.

## Équipement de sécurité

22. Au cours de l'exercice 2006–2007, un crédit de 1,7 million a été alloué au maintien de la conformité avec les normes MOSS, notamment des bureaux régionaux, des bureaux nouvellement ouverts, en tenant compte des changements de phase de sécurité et des besoins identifiés par les évaluations des risques. À la date d'aujourd'hui, 94 pour cent des bureaux du PAM ont bénéficié de la pose d'une pellicule de protection contre les explosions. Les autres dépenses sont liées à la construction/au renforcement d'abris/refuges, de clôtures et de murs d'enceinte et d'autres mesures de protection. D'autres exigences des normes MOSS ont été financées: matériel de télécommunications, système de positionnement universel (GPS), bâches anti-projectiles, gilets pare-balles, nécessaires pour le traitement des traumatismes, trousse de premiers secours, détecteurs d'incendie et extincteurs. La mise en œuvre progressive d'une politique d'autoévaluation sera réexaminée au cours de l'exercice biennal 2008-2009.



## Formation et autres dépenses

23. Au cours de l'exercice 2008–2009, le Fonds pour le maintien de la sécurité couvrira des cours de formation à la sûreté des ports et des navires et à la sûreté de l'aviation. Il financera également la formation continue des fonctionnaires chargés de la sécurité, y compris la formation que doivent suivre les agents de sécurité sur le terrain nouvellement recrutés pour obtenir l'agrément du Département de la sécurité.
24. Le tableau 2 expose les dépenses encourues par le Fonds pour le maintien de la sécurité en 2006–2007 et le plan de dépenses proposé pour l'exercice biennal 2008–2009. L'exécution de ce plan est suivie par OMF.

Catégorie de coût	Dépenses 2006–2007	Allocations 2008–2009
Chargé de l'appui à la sécurité (poste P2)	–	235 000
Évaluations des risques liés à la sécurité	293 260	250 000
Équipements de sécurité MOSS	1 692 000	1 415 000
Formation des fonctionnaires chargés de la sécurité	–	100 000
<b>Total</b>	<b>1 985 260</b>	<b>2 000 000</b>

## FONDS D'URGENCE POUR LA SECURITE 2008–2009

25. Suite à l'attaque meurtrière perpétrée récemment contre le bureau des Nations Unies à Alger, on a constaté une intensification des menaces contre les bureaux des Nations Unies, qui a accru la vulnérabilité du personnel et des locaux en plusieurs endroits du monde. Cette nouvelle réalité a conduit à réévaluer les mesures de prévention, les délais et les ressources nécessaires pour assurer, à un niveau acceptable, la conformité avec les normes MOSS dans tous les pays à haut risque où le PAM intervient et dans tous les autres bureaux de l'Organisation.
26. Un examen global de tous les lieux d'affectation est mené dans le cadre du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies afin de proposer les recommandations suivantes à l'échelle du système des Nations Unies :
- 1) Instaurer de nouvelles normes et des mesures d'atténuation des risques spécifiques à la menace posée par le terrorisme.
  - 2) Dispenser une formation obligatoire à la gestion de la sécurité et des crises aux responsables désignés et aux membres des équipes chargées de la gestion de la sécurité, en fonction des responsabilités qui leur sont déléguées.



- 3) Mettre en œuvre un mécanisme destiné à corriger les insuffisances, en termes d'efficacité, des responsables désignés et des membres des équipes chargées de la gestion de la sécurité.
  - 4) Achever la mise au point du programme de formation à la gestion de tragédies particulièrement meurtrières et faire de sa mise en œuvre une priorité dans tous les lieux d'affectation.
  - 5) Renforcer les capacités d'analyse du personnel de terrain et mettre en place un mécanisme de communication efficace avec les services de sécurité du pays hôte.
  - 6) Revoir le système de partage ou de non-partage des locaux des Nations Unies au cas par cas, selon la situation sur le terrain.
27. Pour commencer à répondre sans attendre aux besoins les plus pressants en matière de sécurité, une allocation de 5 millions de dollars est proposée dans le document intitulé "Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009" (WFP/EB.A/2008/6-C). Dans les endroits où le PAM n'est pas en mesure d'assurer le périmètre de sécurité indispensable autour de ses locaux, la réinstallation dans des locaux plus sûrs est une priorité. Si une réinstallation est impossible, d'autres mesures seront examinées avec le gouvernement hôte, comme le blocage de la circulation routière autour des locaux, le contrôle des espaces de stationnement et la consolidation de la structure du bâtiment. Ces mesures devraient initialement entraîner de lourdes dépenses d'équipement pour appuyer la mise en conformité avec les nouvelles normes.
28. OMF travaille sur cette question depuis janvier 2008; il s'agit d'un processus complexe qui requiert des consultations constantes avec les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et la prise en compte des décisions stratégiques concernant les bureaux et les opérations du PAM. À cette fin, un Comité pour la sécurité des locaux du PAM a été créé, qui compte de hauts fonctionnaires parmi ses membres. Il est difficile à ce stade d'évaluer le coût définitif de l'examen global, mais selon une première estimation, il pourrait atteindre 40 millions de dollars; l'adoption d'une approche par étapes est recommandée. Le Conseil sera tenu informé à chaque session de l'avancée des travaux proposés pour chaque phase. Il sera possible de présenter une proposition de budget global lorsqu'une solution aura été trouvée pour les bureaux les plus exposés et que le processus aura été finalisé, ce qui devrait être le cas à la prochaine session du Conseil en octobre 2008. La première tranche du financement pourrait être prélevée sur le Fonds général, mais d'autres sources de financement comme le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou les contributions directes des donateurs sont actuellement à l'étude.

---

## PROCHAINES ETAPES

29. Il convient de se pencher sur les questions telles que les nouvelles sources de financement, la sensibilisation des États membres aux problèmes de sécurité afin d'obtenir leur appui, la maîtrise des coûts et les options à plus long terme pour le financement de la sécurité. La question récurrente du financement des coûts liés à la sécurité au titre du budget ordinaire des Nations Unies doit être réglée une fois pour toutes.
30. La Directrice exécutive continuera d'apporter son appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en place un système renforcé et harmonisé de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies partout dans le monde, et pour demander instamment à l'Assemblée générale, avec l'appui des États Membres et des chefs de secrétariat d'autres organisations, d'envisager le financement du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies au titre du budget ordinaire des Nations Unies.



31. Le Secrétariat informera chaque année le Conseil, à sa session annuelle, de la mise en œuvre des nouvelles mesures de gestion de la sécurité au sein du système des Nations Unies et de leurs incidences financières, notamment de tout changement significatif qui modifierait la part des coûts incombant au PAM ou le mécanisme de partage des coûts.



---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
ADMF	Sous-Division chargée de la sécurité sur le terrain (à présent dénommée OMF)
CAD	coûts d'appui directs
GPS	Système de positionnement universel
normes MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMF	Division chargée de la sécurité sur le terrain